

Séance inaugurale de la conférence régionale du spectacle vivant Préfecture de région

Vendredi 19 novembre 2010

Relevé de décisions

M. Didier Lallement, préfet de région, remercie les membres présents à cette séance inaugurale, il rappelle que celle-ci s'inscrit dans la continuité des entretiens de Valois initiés en février 2007 par Mme Christine Albanel et qu'elle a pour but d'établir un dialogue et des diagnostics partagés sur la situation du spectacle vivant en région Basse-Normandie, entre l'ensemble des partenaires.

Il précise que ce dialogue n'a pas pour objectif de dessiner une stratégie de retrait de l'Etat dans le domaine du spectacle vivant, mais bien de mettre en oeuvre des stratégies et des dynamiques de partenariat entre les acteurs.

Il souligne la vitalité artistique de la région Basse Normandie qui s'appuie sur 7 grandes institutions labellisées, 2 scènes conventionnées, un théâtre lyrique et musical, 4 scènes de musique actuelles, 11 festivals, des compagnies et des ensembles musicaux aidés au projet et conventionnés.

Il note que la DRAC a consacré en 2009 plus de 6,1 M€ au spectacle vivant, hors action culturelle et éducation artistique et qu'en 2010, ce budget s'élève à 7,5 M€, soit 40 % du budget de la DRAC.

Il remarque que cette évolution traduit l'attention portée par l'Etat au spectacle vivant dans une région qui est très patrimoniale.

Il informe que la conférence régionale du spectacle vivant n'a pas pour vocation de se substituer ou de se superposer aux différentes instances de dialogues existant sur le territoire (Journées du spectacle vivant, conférence consultative régionale pour la culture initiée en janvier 2010 par le conseil régional de Basse Normandie, « Culture en Capitale » de la ville de Caen), mais qu'elle doit s'appuyer sur ces initiatives déjà présentes.

Trois sujets lui paraissent importants à traiter au sein de groupes de travail qui prendront place dans la conférence régionale : l'articulation de la création/production/diffusion - la formation et l'emploi (structuration du secteur), l'aménagement du territoire et le développement des publics.

Enfin, pour conclure, il propose que les discussions s'organisent dans le cadre de la commission régionale des professions du spectacle vivant (COREPS) et précise que, si les collectivités régionales et locales en sont d'accord, cette instance sera relancée au premier semestre 2011 pour élargir et approfondir le nécessaire dialogue sur l'organisation du spectacle vivant.

M. le préfet de région recueille l'avis des principaux représentants des collectivités territoriales (Conseil régional de Basse Normandie, la ville de Caen, la ville de Flers, le Conseil général du Calvados, etc..) et note qu'aucune objection ne s'exprime à l'encontre de la mise en place de la conférence régionale du spectacle vivant et des 3 groupes de travail au sein de la COREPS.

A l'issue de ce tour de table, une déclaration intersyndicale est lue expliquant les raisons qui motivent le départ de cette conférence d'un certain nombre d'acteurs culturels. Certains élus, par solidarité, quittent également la salle (voir document joint).

Kléber Arhoul, directeur des affaires culturelles de Basse Normandie poursuit l'animation de la réunion au cours de laquelle sont présentés et commentés par Véronique Fricoteaux, conseillère théâtre, les contenus des 3 groupes de travail (document joint).

Kléber Arhoul synthétise les échanges avec la salle et souligne les remarques qui paraissent importantes à prendre en compte comme :

- la nécessité d'aborder la notion de filière au sein du groupe : création, production, diffusion,
- l'intervention ponctuelle de regards extérieurs dans chaque groupe de travail,
- la réflexion à mener au sein du groupe aménagement des territoires et développement des publics au titre de la Culture pour chacun (résidences d'artistes/enjeux numérique) et de l'attractivité du territoire (festival/projet Européen),
- l'articulation à trouver au sein du groupe emploi formation avec la charte qualité emploi/ formation initiée par le Conseil régional de Basse Normandie (déclinaison de l'Adec en région) et le service de l'emploi Etat (DIRECCTE).

Avant de conclure, Kléber Arhoul donne la parole à **Alain Brunsvick, responsable du département des publics et de la diffusion de la DGCA** (direction générale de la création artistique) du Ministère de la culture et de la communication, qui, après avoir exprimé son regret de voir un certain nombre de participants quitter la salle, constate que les 3 groupes de travail proposés correspondent aux 3 champs de responsabilités des institutions.

Il précise, à ce stade, que ces missions ont d'ailleurs été affirmées au sein des labels (circulaire du 29 août 2010) et qu'elles concernent des responsabilités artistiques (création, production, diffusion,) professionnelles (accompagnement d'artistes) et territoriales (développement des publics, présence sur un territoire).

Il invite l'assemblée à réfléchir aussi à la notion de culture pour chacun qui n'est peut être pas qu'une simple formule mais une invitation de Frédéric Mitterrand à travailler encore mieux avec chacun, pour chacun.

Puis il incite les membres présents à se retrouver au sein de la Coreps et à s'inscrire dans les groupes de travail proposés ainsi qu'à harmoniser les calendriers et les instances de concertation existantes, notamment avec la région.

Kléber Arhoul clôture la conférence en rappelant que l'Etat reste très attaché à la structuration du dialogue. Il rappelle que comme l'a souligné M. le Préfet de région, la COREPS sera réinstaurée par arrêté préfectoral dès le début d'année 2011 et qu'elle se réunira selon un calendrier à définir avec les partenaires.

Enfin il remercie au nom du préfet et des services de la DRAC, les membres qui sont restés tout au long de cette séance.

Validé par Didier Lallement,
Préfet de la région Basse-Normandie